



## Commission Régionale Féminine

### SAISON 2024 / 2025

### PROCÈS-VERBAL N°19

---

Réunion du mardi 10 décembre 2024

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### Informations :

**Les matchs non joués le samedi 14/12/2024 seront reportés au samedi 21/12/2024 si le calendrier des 2 équipes le permet**

#### CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

##### Régional 3

##### Poule B

##### 28226075 ST DENIS RC 2 / SARCELLES AAS 2 du 30/11/2024

Lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant une anomalie l'ayant empêché de clôturer la FMI.

La Commission entérine le résultat du match : 2-2 et transmet à RC ST DENIS les informations nécessaires à la clôture de la FMI.

De plus, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre la liste des joueuses et staff/dirigeant(e)s ayant participé à ce match.

**CHAMPIONNAT REGIONAL U18F****Régional 2****Poule B****28223894 RC ST DENIS 1 / GPSO 92 ISSY 2 du 30/11/2024**

La Commission accuse réception du courriel de GPSO 92 ISSY :

**RC ST DENIS:**

CAMARA Diaba  
BAMBA Maryame  
SLIOUI Sarah  
SOUKOUNA Ramata  
SANOGO Kone  
BOUSSEDRI Dyae  
BENDERGUEM Meissa  
TOUNKARA Sane  
EL IDRISSE Yasmine  
BAKHAYOKHO Fouleymata  
MOUKALLIF Joudia  
BEN RABIAA Leyna  
LE MOUEL Alicia  
DIABY Fanta

**Educateur**

BLACKSON Mc Neel  
ZEKOU Okou

**GPSO 92 ISSY :**

1. LATAFI Rihem
2. DEMAMEN Syrine
3. ALLIOLI Oriana
4. LAURENT PICQUE Manon
5. BOUGOUIN CIVRAIS Alhana
6. GANIBARDI Melina
7. ADELE Malika
8. CHERKAOUI Sofia
9. DIARRA Awa
10. MPEME Roxane
11. ROSSETTO MORATA Julia
12. KELLER Alix
13. VIE Camille

Educateur: LABONNE kevin - 2543562216

Arbitre assistant 2 (dirigeant) - ALLIOLI Pascal - 2318041177

**Régional 3****Poule B****29521671 ST MARD AS 1 / GARGES FCM 1 du 07/12/2024**

La Commission,

Considérant que le match a été inversé à la demande de ST MARD AS suite à l'indisponibilité de son terrain,

Considérant que ST MARD AS a transmis un courriel en dehors des horaires d'ouverture de la LPIFF indiquant son forfait pour ce match,  
Considérant qu'à la lecture de la FMI, l'équipe de ST MARD AS apparaît comme absente,  
Par ces motifs,  
Enregistre le forfait non avisé de l'équipe de ST MARD AS et annule l'inversion de la rencontre, le match retour se déroulera à GARGES LES GONESSE (comme initialement prévu).

**29521670 VAL D'EUROPE FC 1 / TORCY PVM US 2 du 07/12/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de TORCY PVM US.

**Poule E**

**29522776 SARCELLES AAS 3 / DRANCY JA 1 du 07/12/2024**

La Commission,

Pris connaissance du report du match suite à un problème d'occupation des installations (doublon avec l'équipe Seniors Fém R3),

Reporte ce match à une date ultérieure (la date du 21/12/2024 ne pouvant pas être utilisée – JA DRANCY mobilisé pour le match de Coupe de France Seniors Masculin).

**Poule F**

**29522960 CA PARIS 14 1 / SURESNES JS 1 du 07/12/2024**

Suite au courriel de SURESNES JS, ce match est reporté à une date ultérieure.

La Commission prend note de la demande de PARIS CA pour fixer ce match au samedi 04/01/2025 à 15h00.

Elle donne son accord sous réserve de l'accord de SURESNES JS à transmettre au plus tard le 31/12/2024.

**Poule G**

**29523107 PALAISEAU US 1 / ATHIS MONS USO 2 du 07/12/2024**

Réception de l'arrêté de fermeture du terrain.

Ce match est reporté à une date ultérieure.

**29523118 PALAISEAU US 1 / PARIS ALESIA FC 1 du 14/12/2024**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de PALAISEAU US pour changer de terrain et jouer sur le terrain n°1 (pelouse) du stade G. Collet de PALAISEAU

Considérant qu'il y a un changement de surface de jeu (passage de synthétique à pelouse),

Considérant les conditions météorologiques actuelles,

Considérant que terrain en herbe a été fermé par arrêté Municipal le week-end des 07/08 décembre 2024 engendrant le report du match de cette équipe,

Considérant que le club de PALAISEAU US met en avant un problème d'éclairage sur le synthétique pour ce changement de terrain,

Considérant qu'il convient de tout mettre en œuvre pour le bon déroulement des rencontres,

Par ces motifs,

Donne son accord pour ce changement de terrain et précise qu'en cas de fermeture du terrain n°1 du stade G. Collet par arrêté municipal, cette rencontre sera automatiquement repositionnée sur le terrain synthétique avec un coup d'envoi à 15h00.

**Poule I**

**29529318 CO VINCENNES 1 / CA PARIS 14 du 07/12/2024**

Forfait non avisé de CA PARIS 14 (courriel hors délais).

**U18F – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

**1er rappel :**

Régional 3 – poule G – 29523108 GENTILLY AC 1 / CSM CLAMART du 07/12/2024

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F****Tour n°1****29971193 ES HERBLAY 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 reporté au 21/12/2024**

La Commission,

Pris connaissance des courriels du PARIS ST GERMAIN FC pour reporter le match (motif : plusieurs joueuses sont retenues pour le rassemblement Régional U15F),

Considérant les dispositions de l'article 24.2 du RSG de la LPIFF :

*« Un club peut demander le report d'un match officiel lorsque DEUX de ses joueurs ou joueuses au minimum sont retenus, soit par la Fédération Française de Football, soit par la Ligue de Paris Ile de France, soit par le District, pour faire partie d'équipes nationales, régionales ou départementales et si la demande est reçue au Département des Activités Sportives au plus tard le Vendredi 12 HEURES pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard à 12 HEURES, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au Vendredi 12 HEURES).*

*Le report de match n'est accordé que dans la catégorie d'équipe où les joueurs sont sélectionnés.*

***Il faut que les joueurs ou joueuses aient disputé les deux dernières rencontres avec l'équipe sollicitant le report du match. »***

Considérant après vérification des feuilles de match de l'équipe U15F évoluant en championnat Régional 1 qu'aucune des joueuses retenues pour le stage Régional ne figurent sur la feuille de match des 2 dernières rencontres de cette équipe (les 30/11 et 07/12),

Considérant que les dispositions de l'article susvisé ne sont pas respectées et donc le motif accompagnant ce report ne peut pas être retenu,

Considérant de plus que le prochain tour est programmé le samedi 11/01/2025,

Par ces motifs,

Autorise un changement de date uniquement avec l'accord des 2 clubs sur une date commune :

- soit avant le 21/12/2024
- soit après (date butoir le 31/12/2024).

A défaut, le match restera à la date initiale.

**CHAMPIONNAT REGIONAL U15F****Régional 2****Poule A****28224297 THIAIS FC 1 / VILLEPARISIS USM 1 du 07/12/2024 reporté au 21/12/2024**

Ce match aura lieu le 14/12/2024.

**28224323 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 15/03/2025**

Demande de FONTENAY SOUS BOIS US pour avancer la date du match au samedi 15/02/2025 (motif : tournoi international).

La date proposée étant avant celle de la journée concernée, accord de la Commission sous réserve de l'accord de VGA ST MAUR FF à transmettre au plus tard le 04/02/2025.

Etant précisé que si un match en retard de Coupe devait se dérouler pour l'une des 2 équipes cette date pourrait être utilisée.

**28224327 PARIS FC 3 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 29/03/2025**

Demande de FONTENAY SOUS BOIS US pour avancer la date du match au samedi 22/02/2025 (motif : tournoi international).

La date proposée étant avant celle de la journée concernée, accord de la Commission sous réserve de l'accord Du PARIS FC à transmettre au plus tard le 11/02/2025.

Etant précisé que si un match en retard de Coupe devait se dérouler pour l'une des 2 équipes cette date pourrait être utilisée.

**Poule B****29526317 ST MARD AS 1 / FEMININ DE VILLEPINTE du 07/12/2024**

Réception de l'arrêté Municipal de fermeture et du courriel de FEMININ DE VILLEPINTE ne pouvant pas accueillir.

Ce match est reporté à une date ultérieure.

**Régional 3****Poule B****29526325 VAL DE FRANCE 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 14/12/2024**

Réception du courriel de la Mairie de MAGNY LE HONGRE indiquant l'indisponibilité du terrain.

La Commission demande à VAL DE FRANCE s'il dispose d'un terrain de repli pour jouer ce match (retour au plus tard le jeudi 12/12/2024).

A défaut, le match sera inversé à BLANC MESNIL à 16h00 au stade Paul Eluard.

<b>U15F – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES</b>
--

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

**2<sup>ème</sup> et dernier rappel :**

Régional 3 – poule G – 29528910 EVRY FC 1 / VILLEJUIF US 1 du 30/11/2024

La Commission demande au club de VILLEJUIF US le résultat de ce match.

**1er rappel :**

Régional 3 – poule B – 29526313 BLANC MESNIL SF 1 / TREMBLAY FC 1 du 07/12/2024

Régional 3 – poule H – 29529142 CHAMPIONNAT S. PARIS 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 07/12/2024

Régional 3 – poule I – 29529322 IVRY US 1 / JOINVILLE RC 1 du 07/12/2024